

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le 19 février 2019 à 16 h 30 au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles
Monsieur Alain Thibault, préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles
Madame Marie Corbey, conseillère, ville de Port-Cartier

Ouverture de la session

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2019-02-204

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 19 février 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 19 février 2019 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2019-02-205

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 janvier 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 15 janvier 2019 tel que présenté."

MMQ - Votre part de la ristourne 2018

2019-02-206

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 12 février 2019

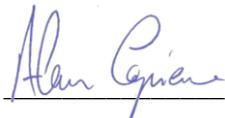
IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 12 février 2019, de 383 062.35 \$".

(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire-trésorier

2019-02-207

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 12 février 2019

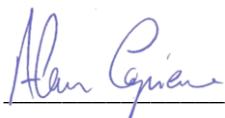
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 12 février 2019, de 33 886.97 \$".

(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire-trésorier

2019-02-208

Mise à jour des zones d'érosion et de submersion marine : Faire du territoire de la MRC de Sept-Rivières une priorité pour le gouvernement du Québec

ATTENDU QUE la cartographie des zones à risque d'érosion datent de 2005 et se retrouvent dans le règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif aux zones de risque d'érosion littorale en bordure du fleuve Saint-Laurent et de l'estuaire de certaines rivières du territoire de la MRC de Sept-Rivières (RCI No 02-2005);

ATTENDU QUE les dernières modifications majeures aux zones d'érosion dans le RCI ont été apportées en 2008;

ATTENDU les nombreux événements climatiques depuis l'établissement du RCI, soit 2005, ayant causé d'importants épisodes d'érosion et des dommages aux propriétés situées sur le littoral;

ATTENDU QUE la tempête associée aux grandes marées du 30 décembre 2016 et du début de 2017 a provoqué des épisodes intenses d'érosion et de submersion marine dans divers secteurs de la MRC de Sept-Rivières, plus précisément sur le territoire de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE la submersion marine constitue un aléa déjà connu historiquement, mais que l'amplitude de l'épisode 2016-17 a touché de plus grands secteurs et causé plus de dommages aux propriétés publiques et privées;

ATTENDU QU'à la suite de l'évènement climatique de décembre 2016, quinze (15) bâtiments principaux ont été démolis et un autre a été déplacé à ce jour;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a émis, à ce jour, 18 avis d'éminence et associé 31 propriétés au phénomène de submersion marine pour cet évènement climatique;

ATTENDU QUE la cartographie des zones à risque est un outil statique servant à gérer un phénomène dynamique nécessitant ainsi une mise à jour constante;

ATTENDU QU'un des principaux objectifs des instances publiques est de protéger la population et les biens matériels des risques associés aux aléas climatiques;

ATTENDU l'existence d'un projet de résilience côtière et le plan d'action projeté pour le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE la Ville de Sept-Îles a décrété un moratoire dans le secteur Val-Marguerite en relation avec le phénomène de submersion marine pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE selon le RCI actuellement en vigueur, certaines propriétés pourraient obtenir des permis de construction alors qu'elles sont potentiellement dans des zones à risque d'érosion imminentes

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières demande au ministère de la Sécurité publique de prioriser le territoire de la MRC de Sept-Rivières afin de mettre à jour la cartographie des zones sensibles à l'érosion littorale et d'identifier les secteurs soumis à la submersion marine.

QUE les outils réalisés dans le cadre du projet de résilience côtière puissent être déployés rapidement afin de possiblement les intégrer dans le cadre d'une modification au RCI.

QUE les activités et outils de sensibilisation et de communication soient planifiés avec les différentes instances municipales de la MRC afin d'informer la population de la situation et des plans d'adaptation à être mis en place.

2019-02-209

Octroi d'une subvention pour l'Ordre du Mérite Nord-Côtier inc.

ATTENDU QUE le dimanche 2 juin 2019, l'Ordre du Mérite Nord-Côtier réalisera sa 38e investiture dont le but est de reconnaître et d'honorer ceux et celles qui, par leur dévouement bénévole, contribuent au mieux-être de nos communautés sur le territoire de la Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières octroi une contribution financière de 500 \$ à l'Ordre du Mérite Nord-Côtier inc. pour l'organisation de sa 38e investiture

QUE les sommes soient prises à même le poste "FDT - projets régionaux."

2019-02-210

Octroi d'une subvention pour le Défi OSEntreprendre Côte-Nord

ATTENDU la tenue du concours québécois en entrepreneuriat - Défi OSEntreprendre Côte-Nord qui aura lieu aux Escoumins le 25 avril 2019

ATTENDU LA volonté du conseil de la MRC de Sept-Rivières de soutenir en ces moments économiques plus difficiles, la stimulation du marché des petites et moyennes entreprises.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 1 000 \$ au Défi OSEntreprendre Côte-Nord.

QUE les sommes soient prises à même le poste "FDT - Projets régionaux."

2019-02-211

Octroi d'une subvention pour la Société historique du Golfe inc.

ATTENDU la demande de la Société historique du Golfe afin de soutenir la production de la revue d'histoire de la Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une contribution de 200 \$ à la Société historique du Golfe afin de soutenir la production de la prochaine édition de la revue d'histoire de la Côte-Nord.

QUE les sommes soient prises à même le poste "promotions et publicités."

2019-02-212

Adoption des projets retenus dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) conclut une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a mis en place en septembre 2015 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse concernant les projets.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tels que présentés en annexe;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

2019-02-213

Octroi d'une aide financière pour le Gala des Entreprises de la Chambre de commerce de Sept-Îles

ATTENDU la tenue de la 28e édition du Gala des entreprises qui aura lieu le 13 avril 2019;

ATTENDU QUE la chambre de commerce de Sept-Îles a sollicité la MRC de Sept-Rivières afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de cet événement en échange de visibilité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 1 000 \$ à titre de partenaire à la Chambre de commerce de Sept-Îles pour la réalisation du 28^e gala des entreprises qui aura lieu le 13 avril 2019.

QUE les sommes soient prises à même le poste « FDT –Projets régionaux »."

2019-02-214

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2019-297 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 de la ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement n° 2019-297 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2019-297 de la ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2019-02-215

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2019-298 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 de la ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement n° 2019-298 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2019-298 de la ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

AVIS DE MOTION

Règlement No° 02-2019 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Sept-Rivières et des représentants

AVIS DE MOTION est donné le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault, que lors d'une séance ultérieure du conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, le règlement No° 02-2019 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Sept-Rivières et des représentants.

Copie du règlement est remise avec le présent avis et une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite lors de son adoption.

2019-02-216

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2019-300 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 de la ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement n° 2019-300 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2019-300 de la ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2019-02-217

Adoption du Plan de développement du transport collectif 2018-2019 de la MRC de Sept-Rivières

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le Plan de développement 2016 du transport collectif de la MRC de Sept-Rivières, version révisé du 18 décembre 2018, tel que présenté;

QUE la copie de la résolution et le Plan du transport collectif 2018-2019 soient acheminés au ministère des Transports.

2019-02-218

Appui de la demande de Tourisme Côte-Nord pour un soutien financier

ATTENDU QUE les efforts soutenus de Tourisme Côte-Nord et ses partenaires ont contribué à augmenter la notoriété de la région et l'achalandage touristique au cours des dernières années;

ATTENDU QUE les touristes prennent actuellement leurs décisions quant à leurs destinations vacances pour l'été 2019;

ATTENDU QUE les problématiques liées à la traverse Matane/Côte-Nord créent ou renforcent la perception d'inaccessibilité du territoire nord-côtier;

ATTENDU QUE la couverture médiatique nationale sur les déboires de la Société des traversiers du Québec entache l'image de la Côte-Nord et que cet effet négatif pourrait être durable;

ATTENDU QU'une campagne de notoriété à long terme, ayant un budget de 200 000 \$, dégressif sur cinq (5) ans, permettrait de contrebalancer en partie l'image négative actuellement véhiculée auprès de notre clientèle cible;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC acheminera une résolution d'appui en lien avec la demande de Tourisme Côte Nord au Gouvernement du Québec pour un soutien financier visant à compenser les effets négatifs des ratés de la traverse Baie Comeau/Matane/Godbout.

2019-02-219

Appui de la demande pour la tenue d'un Sommet sur le transport collectif régional.

ATTENDU la demande de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) que soit tenue un sommet sur le transport collectif régional;

ATTENDU QUE le transport collectif interurbain connaît de graves difficultés partout au Québec;

ATTENDU QUE dans la plupart des régions, des circuits de transport sont abandonnés ou menacés de fermeture;

ATTENDU QUE seulement une réflexion élargie pourra faire la différence;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC appui la demande de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que de l'Administration régionale de la Baie-James pour demander la tenue d'un Sommet sur le transport collectif régional.

Période de questions

Échange entre les élus et les 11 personnes présentes dans la salle sur le sujet du registre des armes à feu.

2019-02-220

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 19 février 2019 soit levée à 17 h 26."



Réjean Porlier
Préfet



Alain Lapière
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Réjean Porlier
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER
MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 12 FÉVRIER 2019

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de février 2019	10 120.79 \$
2. ALAIN THIBAUT	
Réf. : -Déplacement pour Caucus MRC du 11 janvier 2019.....	65.80 \$
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 15 janvier 2019.....	65.80 \$
Réf. : -Déplacement pour Caucus MRC du 22 janvier 2019.....	65.80 \$
3. MARIE CORBEY	
Réf. : -Déplacement pour Caucus MRC du 11 janvier 2019.....	65.80 \$
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 15 janvier 2019.....	65.80 \$
Réf. : -Déplacement pour Caucus MRC du 22 janvier 2019.....	65.80 \$
4. DANIEL CAMIRÉ	
Réf. : -Déplacement pour CSP MRC du 7 février 2019.....	65.80 \$
5. MARIO GAUMONT	
Réf. : -Déplacement pour CSP MRC du 7 février 2019.....	65.80 \$
6. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacements pour janvier 2019.....	18.00 \$
Réf. : -Remboursement frais de voyage, ADGMRCQ du 31 janvier 2019.....	416.08 \$
7. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour janvier 2019.....	42.00 \$
8. MBÉGOU FAYE	
Réf. : -Remboursement frais de stage et examen de l'OUQ.....	2 003.69 \$
9. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour janvier 2019.....	7 526.20 \$
10. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour janvier 2019.....	17 078.66 \$
Réf. : -Remise TPS-TVQ à payer au 31 décembre 2018.....	16 551.12 \$
Réf. : -Paiement sur production du Sommaire 1 (2018).....	1.62 \$
11. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour janvier 2019.....	670.10 \$
12. AON HEWITT	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, janvier 2019.....	7 894.22 \$
13. PME+	
Réf. : -Assurance-collective pour février 2019 (L'Union-Vie).....	5 897.27 \$
14. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de février 2019.....	3 375.39 \$
15. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais cellulaires pour janvier 2019.....	118.91 \$
16. TELUS QUEBEC	
Réf. : -Services du 10 janvier 2019 au 9 février 2019.....	43.20 \$
Réf. : -Services du 10 février 2019 au 9 mars 2019.....	43.17 \$
17. BELL MOBILITÉ	
Réf. : -Frais mensuels cellulaires écopatrouille (17 janvier 2019).....	34.50 \$
18. COGECO CONNEXION	
Réf. : -Frais pour février 2019.....	62.08 \$

19. VISA DESJARDINS	
Réf. : -Poste Canada; retenue de courrier.....	94.28 \$
Réf. : -Archambault; carte-cadeau Reconnaissance 5 ans Éric Langlois.....	50.00 \$
Réf. : -Provigo; achats divers bureau.....	182.85 \$
Réf. : -Comptoir 560; rencontre travail Préfet + DG, 11 janvier 2019.....	49.54 \$
Réf. : -Canadian Tire; divers bureau.....	34.48 \$
Réf. : -Gino Pizza; rencontre DG MRC, 23 janvier 2019.....	169.00 \$
20. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, janvier 2019.....	25.00 \$
21. BMO GROUPE FINANCIER	
Réf. : -Frais pour service de paiement de factures, janvier 2019.....	28.74 \$
22. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour janvier 2019.....	302.69 \$
23. PÉTROLES IRVING	
Réf. : -Essences camion janvier 2019.....	77.39 \$
24. PAGES JAUNES	
Réf. : -Facturation Janvier 2019.....	113.66 \$
25. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables, imprimante, Bureau 405, au 1 ^{er} février 2019.....	119.19 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, bureau 400, au 2 février 2019.....	150.46 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, Bizhub 40P, au 26 janvier 2019.....	25.13 \$
Réf. : -Entretien et réparation de la plieuse inséreuse, Neopost DS-35,.....	229.95 \$
26. PROMOTEK	
Réf. : -Rapport de novembre 2018.....	308.44 \$
Réf. : -Rapport de décembre 2018.....	202.03 \$
27. TRANSUNION DU CANADA	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, janvier 2019.....	46.68 \$
28. VILLE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : Versement fonds régional au 31 janvier 2019.....	80 182.68 \$
Réf. : Frais services informatiques annuel 2019.....	24 250.00 \$
Réf. : Plans bâtiment, 1166 Laure.....	154.53 \$
Réf. : Aide financière formation pompiers volontaires (volet#2).....	4 202.85 \$
29. VILLE DE PORT-CARTIER	
Réf. : Versement fonds régional au 31 janvier 2019.....	3 754.57 \$
30. MUNICIPALITÉ TNO LAC-WALKER	
Réf. : Versement fonds régional au 31 janvier 2019.....	1 206.86 \$
Réf. : Remboursement TPS au 31-12-2018.....	1 363.64 \$
31. MAP DESIGN	
Réf. : -Cartes secteurs des collectes Port-Cartier.....	799.54 \$
Réf. : -Graphisme et impression aide-mémoire MRC Sept-Rivières.....	3 464.66 \$
32. CLUB DE GOLF STE-MARGUERITE	
Réf. : -Contribution pour renouvellement d'équipements.....	100 000.00 \$
33. CÉGEP DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Aide financière, démarches de recrutement 2018-2019.....	30 000.00 \$
34. SOLINOV	
Réf. : -Restauration couverture végétale de sites dégradés.....	16 257.47 \$
35. MONSIEUR RÉMI LELIÈVRE ET VITRERIE NORCRISTAL (1982) INC	
Réf. : -Subvention SHQ-PAD, Final.....	7 323.00 \$
36. MONSIEUR MARCEL BLANCHET	
Réf. : -Subvention SHQ-PAD, Final.....	15 314.00 \$
37. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE	
Réf. : -FDT-Projets milieu de vie, AMV-2018-06,Final.....	7 103.00 \$

38. GROUPECHO CANADA INC	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit 2018.....	289.30 \$
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, Janvier 2019.....	90.67 \$
39. FP TELESET	
Réf. : -Achat timbres postes.....	1 149.75 \$
40. STAPLES	
Réf. : -Achat de papeterie.....	152.54 \$
41. PIERRÔT L'ENTREPÔT	
Réf. : -Location local #16, janvier et février 2019.....	551.88 \$
42. ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC	
Réf. : -Adhésion 2019 - Philippe Gagnon.....	496.69 \$
43. ÉCOLE BOIS-JOLI (COMMISSION SCOLAIRE DU FER)	
Réf. : -FDT Amélioration milieu de vie, AMV-2018-08, 1er versement.....	9 306.00 \$
44. ADGMRCQ	
Réf. : -Adhésion 2019.....	689.85 \$
45. SERVICES FINANCIER DE LAGE LANDEN CANADA	
Réf. : -Système de publipostage, location trimestrielle.....	325.96 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	383 062.35 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER

TNO LAC-WALKER AU 12 FÉVRIER 2019

1. MRC DE SEPT-RIVIERES

Réf. : -Dépenses partageables pour février 2019.....	16 389.00 \$
Réf. : -Frais aide-mémoire collecte 2019.....	17.10 \$
Réf. : -Quote-part 2019.....	243.00 \$

2. FQM ÉVALUATION FONCIÈRE

Réf. : -Gestion du rôle, janvier 2019.....	2 021.64 \$
Réf. : -Gestion du rôle, février 2019.....	2 021.64 \$

3. HYDRO-QUÉBEC

Réf. : -Éclairage public pour décembre 2018.....	664.02 \$
Réf. : -Éclairage public pour janvier 2019.....	664.02 \$
Réf. : -Électricité du centre communautaire du 27 octobre au 28 décembre 2018	828.32 \$

4. EUROFINS ENVIRONEX

Réf. : -Analyses d'eau centre communautaire, janvier 2019.....	483.13 \$
--	-----------

5. CONSEIL INNU TAKUAIKAN

Réf. : -Cueillette et transport des MR, Recyclables, janvier 2019.....	1 801.75 \$
--	-------------

6. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE

Réf. : -Réception de matières recyclables, décembre 2018.....	86.49 \$
---	----------

7. VILLE DE SEPT-ÎLES

Réf. : -Cueillette matières déposées, décembre 2018.....	258.97 \$
Réf. : -Cours municipale commune 2019.....	93.00 \$

8. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES

Réf. : -Contrat de déneigement, pourtour du lac daigle, vers. #4.....	6 883.17 \$
Réf. : -Contrat de déneigement, 1.7 KM, vers. #4.....	1 431.72 \$

TOTAL DES DÉPENSES 33 886.97 \$

ANNEXE C

Adoption de projets – session du Conseil de la MRC du 19 février 2019

FSDCS-2018-02

Nom de l'organisme : Carrefour jeunesse emploi de Duplessis

Titre du projet : Du jardin à la cuisine

Montant de l'aide accordée : 5 585 \$

Dans le cadre du Fonds de soutien au développement des communautés en santé

FDT-AMV-2018-09

Nom de l'organisme : Centre d'action bénévole Le Virage

Titre du projet : Soutien à la mise en place de la structure du CAB le Virage

Montant de l'aide accordée : 6 000 \$

Dans le cadre du Fonds de développement du territoire – Amélioration milieu de vie